

# La peine de mort pour les monstres ne me pose aucun problème de conscience, au contraire

écrit par UTR | 25 mai 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/05/24/des-parents-de-victimes-du-bataclan-hollande-vous-avez-amene-la-mort-a-nos-enfants/>

L'article de Christine Tasin, remarquable de puissance et de conviction, nous confronte à l'immense rejet des familles, durement déchirées par la perte d'un être cher, de la personne de Hollandouille traînant derrière lui désormais une invraisemblable collection de trahisons dont le niveau en vient à excéder le palmarés déjà déplorable de son clown de prédécesseur !

La condamnation du mandat de Bidochon par ces familles en terribles souffrance est sans appel et devrait imposer une redoutable leçon à l'ensemble des Français gauchos désinvoltés qui sont encore capables de voter pour ce sinistre larbin des salafistes sanglants.

Ces familles tellement cruellement éprouvées ont donc choisi

de ne pas payer leurs impôts, mais cette initiative vigoureuse et méritoire pose malgré tout l'immense question de savoir dans quelle mesure l'administration ne peut malgré tout pas exercer des mesures de rétorsions à leur égard. Je n'ai quant à moi aucune réponse tout faite !

Cependant, en tout étant de cause, le témoignage à vif de ces familles vaudrait vraiment la peine d'être connu du plus grand nombre en complément du réquisitoire déjà bien complet touchant au quinquennat ultra calamiteux de notre Flamby, qui n'aurait jamais dû quitter les bureaux poussiéreux de sa chère cour des comptes.

S'agissant de la peine de mort, je reconnais avoir effectué une revue assez complète des affaires les plus saisissantes du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle et je suis en mesure d'affirmer que les vrais MONSTRES cela existe réellement, c'est-à-dire des hommes et même des femmes ayant accompli des actes de barbarie dépassant toute possibilité d'imagination et je suis désormais certain que la réclusion à perpétuité, elle même ne répond pas valablement à ce genre de faute d'une incalculable dimension !

En conséquence, face à des actes d'une barbarie certaine, j'estime en toute conscience que la peine capitale est la seule réponse possible et ceci d'autant plus qu'il me semble immoral de mettre un monstre à la charge matérielle de toute une société pendant 60, 70 ans !

Il existe malgré tout des actes ou des séries d'actes dépassant totalement le cadre d'une perpétuité réelle ou pas et qui doivent conduire à la mort organisée du coupable ! Cela ne me pose vraiment aucun problème de conscience

Par ailleurs et surtout la peine de mort garantit que le coupable ne pourra plus jamais récidiver, comme nous avons pu le constater dans bien des affaires de viol suivies d'assassinats !

Il est faux d'affirmer que la peine de mort ne fait pas peur

aux criminels car les matins d'exécutions dans la cour de la prison de Montluc ( Lyon ) le silence était total dans les cellules des condamnés, alors qu'habituellement il régnait une agitation débridée ou se mêlaient les cris, les injures, et les provocations les plus vulgaires !

En ces matins de mise à mort dans un recoin de la cour centrale, au contraire, l'ensemble des détenus sachant bien ce qui allait arriver à l'un d'entre eux particulièrement coupable, étaient terrés dans leur cellule et grelottaient tous de TROUILLE ! et le bruit dantesque de la chute du couperet mettant fin à la vie biologique d'un SALAUD achevait salutairement de les plonger dans des abîmes de terreur douloureuse mais bien indispensable !

La guillotine, contrairement à ce qu'on a dit, a toujours effrayé les voyous professionnels, à tel point que certains d'entre eux se voyaient adresser le conseil de la part de leurs congénères :« *attention ne fais pas cela car tu pourras passer sur la bascule à charlot* » autant dire que la guillotine était parfois au centre des conversations des gars du « milieu » et que tous la redoutaient intimement !